

COMMUNE DE CROZE

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2026

MEMBRES	11
PRESENTS	9
REPRESENTES	0

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 29 mai 2026.

Etaient présents : MMES. CHAGOT Joëlle, CHAUVAT Claire, GAULE Laura, JABOUILLE Natacha et SPELLEMAEKER Marie ; M.M. BUISSON Adrien, FLESSATI Pierre, FOLLEZOU Éric et TERNAT Didier ;

Etaient excusés : TREMPON Alexandre, et FOURNIER Edouard ;

Lesquels formant la majorité des membres en exercice.

Le maire sortant ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. FLESSATI PIERRE a été désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Election du délégué et des suppléants qui prendront part à l'élection des sénateurs du 27/09/2026
- Demande achat domaine public Le Cousseix
- PLUI
- Questions diverses :

Monsieur TERNAT Didier, maire ouvre la séance à 19h40

✚ Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Délibération n°2026_25

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il

COMMUNE DE CROZE

s'agit de : Mesdames CHAGOT Joëlle, CHAUVAT Claire, GAULE Laura et Monsieur BUISSON Adrien

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

- CHAGOT Joëlle
- TERNAT Didier

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus un délégué et trois suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- Mme CHAGOT Joëlle : 1 voix
- M. TERNAT Didier : 8 voix

M. TERNAT Didier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

- M. FOLLEZOU Éric : 9 voix
- Mme JABOUILLE Natacha : 9 voix
- M. FLESSATI Pierre : 9 voix

M. FOLLEZOU Éric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme JABOUILLE Natacha ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. FLESSATI Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.



Déclassement d'un chemin rural situé au Hameau du Cousseix

Délibération n°2026_26

Monsieur le Maire :

- fait part des courriers reçus de la part de Mme DEGAINE Carole et Mme HERRMANN Christine, propriétaires dans le village du Cousseix, qui souhaitent acquérir une partie de l'ancien

COMMUNE DE CROZE

chemin communal situé derrière leurs maisons d'habitation, entre les parcelles cadastrées AP 73, AP 74 et AP 75,

- précise que les demandeurs ont été informés qu'elles devront prendre en charge l'intégralité des frais afférents à cette éventuelle aliénation,

- pour le cas où la procédure irait positivement jusqu'à son terme, le conseil délibérera sur le prix de vente.

- sachant que ce chemin n'est plus praticable depuis de nombreuses années et qu'il ne dessert plus aucune parcelle car ces dernières sont desservies par d'autres chemins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord de principe au déclassement et à l'aliénation d'une portion de domaine public située au Cousseix,

- charge Monsieur le Maire de contacter un commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique réglementaire dans le cadre de l'aliénation précitée,

- précise que tous les frais facturés à la commune dans ce cadre-là (commissaire enquêteur, géomètre et autres) seront refacturés aux acquéreurs et ce, quel que soit le résultat de l'enquête,

- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
9	9	9	9	0	0

Adoptée à l'unanimité

 Questions diverses :

PLUI : M. le Maire explique que le conseil doit valider la carte et le tableau réalisé précédemment, pour la réunion du 30 juin. L'ensemble du conseil valide les données.

Tarderon : M. le Maire va prendre rendez-vous avec M. CAPGRAS, M. GAULE Robert et M. GAULE Pascal concernant le mur qui s'est effondré sur le chemin qui longe la maison de M. CAPGRAS.

Bâtiment associatif : Il semblerait que sur la commune de Maisonnisses, près de Bourganeuf, un projet similaire a été créé, il serait intéressant de prendre contact avec le maire de ce village pour une visite du lieu.

Projet Oseraie : M. le Maire explique que le terrain où est actuellement Alicia, doit se libérer le 30 juin. Le support de communication envoyé par la porteuse de projet est présenté à l'ensemble des élus. M. le Maire précise qu'elle est très intéressée par tous les terrains autour de l'atelier, sauf une partie qui servira de parking pour les pétanques. Il convient de définir un montant de loyer mensuel pour l'ensemble avec le tunnel qui servira de séchage. Après discussion, il est proposé de louer l'ensemble pour 150 € / mois. Maintenant il convient de lui demander à compter de quand elle souhaite louer le terrain. M. le Maire va la contacter pour lui faire la proposition.

Gîte : la délibération a été envoyée à la Com. Com., le président l'a bien réceptionné et est tout à fait pour ce retour aux communes mais cela va peut-être prendre du temps car nous allons sûrement devoir attendre la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

Conseil des jeunes : Adrien explique qu'il a plusieurs idées et souhaite préparer un petit dossier qu'il présentera au prochain conseil.

Bulletin municipal : Un petit bulletin va être fait sur les grandes lignes de 2025 + année 2026. L'idée est de faire plusieurs bulletins deux à trois fois par an.

COMMUNE DE CROZE

Géothermie : M. le Maire explique que nous avons reçu un retour de la préfecture qui dit nous avons attribué une subvention au titre du fonds vert d'un montant de 187 335 € pour le projet de géothermie. Sachant que le choix avait été fait budgétairement de ne pas donner suite au projet au vue des montants totaux trop élevés.

Boite à livres : elle sera installée à La Baraque et sera construite par l'employé communal.

Fête des voisins : il avait été discuté, lors des préparations des élections, l'organisation d'une fête de voisins. Il semble que pour cette année, ce soit trop tard, nous devons organiser cela pour 2027.

Noël : Mme JABOUILLE Natacha fait plusieurs propositions pour les chocolats de Noël qui seront offerts aux enfants. Elle doit prévoir maintenant pour décembre au niveau de son magasin, comme cela nous semble sûr d'en avoir.

Info : M. FOLLEZOU Eric nous fait part que certains habitants trouvent que la commune ne communique pas assez sur les décisions prises, les délibérations ne sont plus affichées dans les villages sur les panneaux comme à une époque. M. le Maire explique qu'il est difficile d'afficher l'ensemble des délibérations issues de chaque conseil, car suivant les conseils, il y a une dizaine de délibérations de prise. Pareil pour les comptes rendus, les panneaux d'affichage ne sont pas assez grands pour afficher l'ensemble des feuilles. Le site internet est actuellement piraté, de ce fait les derniers comptes rendus n'ont pas été mis en ligne. Par contre, l'ensemble des délibérations sont consultables par les administrés qui le demanderait en mairie, aux heures d'ouvertures. De plus, les panneaux d'affichages étaient autrefois utilisés, mais très peu de personnes les lisaient.

Réunion DGFIP : M. FOLLEZOU Éric, nous fait une synthèse du déroulé de la réunion qui s'est tenue le mardi 2 juin après-midi à Aubusson avec les services des finances publiques. Il explique qu'au 1^{er} septembre 2026, la législation change pour rendre obligatoire l'envoi en dématérialiser de toutes les factures via Chorus, comme les titres de loyers aux entreprises. Il a été également évoqué que les logements vacants vont être réévalués par la DGFIP et que la commune devra prendre une nouvelle délibération pour maintenir la taxe sur les logements vacants.

ACCA : l'AG de l'ACCA aura lieu ce dimanche dans leur local à 10h.

SIAEP : une visite des captages situés à Clairavaux est organisée mardi 9 juin à 8h45.

Com. Com. : un conseil communautaire est prévu le mercredi 10 juin à 18h30 à St Sulpice les Champs.

Le maire clos la séance à 21h50.

Le secrétaire de séance,

Pierre FLESSATI

Le Maire,

Didier TERNAT